Le 25 juin, toutes et tous en grève pour un plan d'urgence dans la Loire !

mercredi 17 juin 2026, par CGT

L'année scolaire 2025-2026 a été marquée par de fortes mobilisations dans la Loire, avec plusieurs grèves dans le premier et second degrés, dont certaines reconductibles. Ces mobilisations ont porté des revendications fortes. Dans le premier comme dans le second degré, les personnels réclament des moyens à la hauteur des réalités du département pour accueillir décemment l'ensemble des usager·es du service publique d'éducation et permettre une amélioration des conditions de travail.

Face à l'absence de réponses à la hauteur des enjeux de la part de la DSDEN de la Loire et du rectorat de l'académie de Lyon, la CGT Educ'Action avec l'intersyndicale s'adresse au ministre et exige un plan d'urgence pour la Loire.

• Écoles, collèges, lycées : exigeons des moyens pour la rentrée prochaine !

Dans les écoles : soit 53 suppressions de classes prévues pour la rentrée 2026. À ce stade, il ne s'agit plus seulement d'un déséquilibre : c'est une saignée historique.

Dans les collèges : un bilan de 8 suppressions de postes prévus pour la rentrée 2026. En 4 ans, 347 élèves supplémentaires ont intégré les collèges de la Loire sans les moyens humains qui vont avec.

Dans les lycées : des classes calibrées à 35 ne permettent pas la réussite des élèves et dégradent les conditions de travail des personnels.

Autrement dit, sur les dernières années : plus d'élèves et moins d'enseignant·es donc des classes surchargées.

Dans les lycées professionnels : les réformes successives, dont dernièrement le parcours en Y, ont engendré un éloignement des élèves de l'école au profit des entreprises, autant d'heures de cours en moins pour les élèves.

En parallèle, la création de 19 PAS supprime autant de moyens d'enseignement devant élèves dans le premier degré. Ce transfert de moyen pour un dispositif rejeté par l'Assemblée nationale est inacceptable.

• École inclusive : au-delà du slogan

Depuis des années, les équipes pédagogiques alertent sur les manques graves et structurels dans la mise en œuvre de l'inclusion des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces alertes sont ignorées.

Les conséquences sont pourtant dramatiques : souffrance des élèves, épuisement des personnels, colère des familles, dégradation continue du service public d'éducation.

L'inclusion sans moyens est une maltraitance institutionnelle. Elle met en danger les enfants, broie les personnels et détruit la confiance dans l'école publique.

La loi du 11 février 2005 a posé le principe de l'école inclusive. Vingt ans plus tard, l'État ne respecte toujours pas ses propres engagements. Ce n'est ni un manque de volonté des équipes, ni un problème d'organisation locale : c'est un choix politique de sous-financement.

Plus de 40 % des enseignants étaient en grève le 19 mars, cette mobilisation a donné lieu à l'ouverture de 3 dispositifs ULIS et 1 IME hors les murs à la rentée. Les AESH sont maintenu.es dans une situation précaire, sans perspective d'évolution de carrière, sans formation avec un salaire indigne. Ils et elles se retrouvent aujourd'hui menacées de licenciement si elles n'acceptent pas d'être dans des PAS !

• Éducation prioritaire : l'aberration c'est l'inaction !

En reconnaissant, en janvier, l'existence de « situations » aberrantes c'est-à-dire d'écoles et collèges hors de l'éducation prioritaire mais qui auraient les critères pour y entrer, le ministre a confirmé que le gel de la carte de l'éducation prioritaire a créé des situations injustes. Dans la Loire, 3 collèges et 9 écoles sont identifiés comme telles par le ministère lui-même sans qu'il y apporte de réponse à la hauteur.

La Loire est dans une situation particulière et notable. En effet, 70% des établissements « aberrants » de l'académie de Lyon sont dans la Loire. De plus, la Loire est le premier département de France des situations aberrantes. Au-delà de ces situations, il reste 28 écoles et 7 collèges « orphelins » de l'éducation prioritaire c'est-à-dire des établissements dont l'IPS est inférieur à 90 mais n'étant pas classées en éducation prioritaire.

Dans la Loire, plus qu'ailleurs, il y a donc urgence à agir en élargissant la carte de l'éducation prioritaire ! Mais cet élargissement ne doit en aucun cas au détriment des établissements et écoles déjà en Éducation Prioritaire.

• Vies scolaires, Psy-EN, infirmier.es, Assistant.es sociales : les oublié.es de l'éducation nationale

Les personnels de vie scolaire sont indispensables au fonctionnement des établissements du second degrés pourtant le manque de moyens généralisé les atteint plus que jamais : les établissements connaissent leur dotation en AED pour la rentrée, et les premiers retours montreraient que la dotation départementale est en baisse, sans que les chiffres officiels ne nous soient transmis à ce jour. A cela s'ajoute des pratiques opaques et parfois pas conformes aux textes dans la reconduction ou pas des AED ou pour leur CDIsation. Qu'en est-il du Plan de tranquillité vie scolaire et de l'enveloppe qui lui était allouée ?

Alors que la santé mentale des jeunes se dégrade, que les injonctions pour mener des actions contre le harcèlement et de préventions se multiplient, que l'orientation devient un casse tête pour de nombreux élèves et leur parents, les établissements sont sous-dotés en personnels.

Dans la Loire, nous perdons deux CIO à la rentrée (Soleil et Saint-Chamond). C’est encore un appauvrissement du lien entre l’école et les familles, et une franche dégradation des conditions de travail des PsyEN.

Pour un plan d’urgence dans la Loire, la CGT Educ’Action 42 exige :

• **L’annulation des fermetures de classe** pour permettre des effectifs d’élèves allégés, condition indispensable à la réussite de toutes et tous.
• **La suppression immédiate des PAS** et leur réinvestissement dans des ouvertures de classes
• **L’embauche de personnels médico-sociaux** pour avoir des équipes pluri-professionnelles complètes dans nos établissements
• Le respect des notifications des élèves en mettant tous les moyens humains et matériels nécessaires.
• **La création d’un statut de fonctionnaire pour les AESH et les AED**
• **La transparence sur les dotations globales pour les Vies Scolaires et leurs augmentations à hauteur des besoins**
• **L’entrée immédiate et sans condition des 3 collèges "aberrants" de la Loire dans l’Éducation prioritaire et une intégration progressive des autres établissements qui devraient aussi y être.**
• **Un investissement massif pour l’adaptation des locaux scolaires aux changements climatiques**